

Quelques idées sur la question de la guerre examinée dans les différentes chances qu'elle présente, le 21 mars 1837

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date 1837-03-21

Genre Correspondance

Editeur de la fiche Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

Langue Français

Cote 7C AN : 163 MI 42 AP 159 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24

Nature du document Lettre autographe

Support copie numérisée de microfilm

Etat général du document Bon

Localisation du document Archives Nationales (Paris)

Citer cette page

Quelques idées sur la question de la guerre examinée dans les différentes chances qu'elle présente, le 21 mars 1837, 1837-03-21

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Informations éditoriales

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 31/05/2024 Dernière modification le 05/06/2024

8.
quelques idées
sur
la question de la guerre,
examinée dans les différentes
chances qu'elle présente.

Paris, le 21 Mars 1837.

La situation se resserreut ici tellement de jour en jour que le temps me paraît venu d'examiner sérieusement la question éventuelle de guerre sous les différents aspects dans lesquels elle peut se produire.

S'il ne s'agissait que d'une guerre à conduire par le Gouvernement de Louis Philippe, l'on n'aurait pas même lieu de s'arrêter à cette question, car on peut affirmer avec confiance que ni la nation, ni les Chambres, ni l'armée ne se soucieraient de voir l'ordre de choses actuel investi des pouvoirs extraordinaire que nécessiterait une pareille conjoncture. Ainsi donc on peut dès à présent s'attendre à ce que dans le cas où les grandes lames continentales adopteraient un système politique qu'on pourrait considérer ici comme devant entraîner la guerre, il ne tarderait pas alors à éclater en France une commotion par suite de laquelle l'autorité suprême passerait en d'autres mains. La faiblesse du Gouvernement actuel, la désorganisation du pouvoir et l'action nécessaire des partis intérieurs présentent aux puissances autant de garanties que la France sous le Roi Louis Philippe ne prendra pas l'initiative d'une guerre.

Mais si le Gouvernement actuel venait à être changé, deux éventualités doivent être considérées: la première

elle du fils succédant au père, la seconde d'un Gouvernement républicain, ce dernier pouvant aussi bien se réaliser dans l'alternative de la mort ou de l'abdication du Roi actuel qu'après un règne plus ou moins éphémère de son successeur.

Le Due d'Orléans venait à succéder au Roi Louis Philippe soit par mort naturelle ou violente de ce Souverain, soit par le fait d'une abdication, la question de la guerre peut subir encore des modifications diverses. En effet si le nouveau Roi succéderait à son père en conséquence d'un assassinat ou d'une abdication de ce Monarque, il se pourrait alors que la question d'éligibilité mise sur le tapis par les adversaires de la famille d'Orléans, donnât lieu à des mouvements dans les Départemens, que les factions prissent les armes et qu'une série d'événements imprévis comprimât pour un certain temps l'action du nouveau Gouvernement et lui enlevât la volonté comme les moyens de menacer l'étranger. Si au contraire la transmission de la Propriété de Juillet s'opérait d'une manière possible et surtout par la mort naturelle du Roi Louis Philippe, dans un tel cas, le nouveau Roi, d'après toutes les probabilités, pour satisfaire le mouvement des esprits et pour supplier à ce qui lui manque en expérience et en autorité personnelle, serait forcé d'entreprendre bientôt après son avènement au trône, une grande guerre dans le but arriver de donner à la France d'autres frontières et de rétablir l'influence de ce pays sur les Etats secondaires de l'Europe.

Si la république venait à être proclamée

les hommes qui seraient mis à la tête des affaires, en obtenant la pleine adhesion du peuple, comme ils l'obtiendraient sans doute, rencontraient de même à coup sûr de forte résistance dans les classes supérieures de la société, car l'égoïsme et l'esprit industriel et mercantile ont envoûté depuis la restauration le sommet et le milieu de la nation. Si le nouveau Gouvernement républicain essayait de s'abstenir des mêmes moyens violents, auxquels a eu recours la Convention, dans ce cas le résultat pour le dehors ne serait pas très redoutable. En effet ce n'aurait alors ni assez d'argent, ni assez d'hommes, ni assez d'énergie, ni enfin un mouvement assez uniforme pour qu'une agression en pays étrangers ou une résistance à une invasion puisse être conduite vigoureusement par la république et ses adhérents. Du reste, il est assez douteux que dans l'état présent de la société et avec les progrès de la civilisation, des moyens de terreur soient susceptibles d'être érigés de nouveau en système et mis en pratique. Ce qui est bien plus probable, c'est que voulant donner l'exemple d'une république modérée, les nouveaux protagonistes de cette forme de Gouvernement, contentement eux-mêmes à leur propre renversement en somant de graves dissensions dans le pays, qui cette fois-ci ne parait pas veuler se laisser traîner à la remorque par la capitale, mais être appelé à jouer un rôle actif dans les évènements qui se préparent.